



KSP GA220724 CRC  
29 décembre 2022

Libourne, le 27 DEC. 2022

**Chambre régionale des comptes  
Nouvelle – Aquitaine**  
3 place des Grands Hommes  
CS 30059  
33064 BORDEAUX CEDEX

A l'attention de Monsieur Paul SERRE,  
Conseiller maître à la Cour des comptes  
Madame Myriam LAGARDE, greffière de la 1<sup>ère</sup> section

Références à rappeler : contrôle 2022-0004  
KSP GD220465 CRC  
Réf. PB/VB/LJ/CC 2022-12-89206

**Objet** : Réponse suite à la notification du rapport observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'agglomération du Libournais

Monsieur le Conseiller maître,

Par courrier en date du 30 novembre 2022, vous me notifiez le rapport d'observations définitives sur le contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'agglomération du Libournais ; et je vous en remercie.

Conformément aux dispositions de l'article L.243-5 du code des juridictions financières, je vous adresse par écrit mes observations qui seront jointes au rapport d'observations définitives.

Ce rapport n'appelle pas de ma part d'observations particulières mais trois remarques.

La première est d'ordre générale : le corpus législatif avec la loi NOTRe de 2015, modifiée par la loi « Engagement et proximité » de 2019 à la veille du transfert des compétences « Eau et Assainissement » au 1<sup>er</sup> janvier 2020, permettant le maintien de syndicats d'eau et d'assainissement, ne facilite pas l'objectif de réalisation d'une gouvernance unique de l'eau potable.

La seconde, dans le prolongement de ma première remarque, concerne votre recommandation n° 4, qui s'avère complexe avec quatre syndicats, personnes morales de droit public jouissant de l'autonomie administrative et financière, et donc cinq gestionnaires pour la distribution de l'eau sur le territoire de la CALLI.

Enfin, sur le point particulier de l'évolution du rendement du réseau de distribution de l'eau sur Libourne, toujours supérieur au rendement contractuel (85%) jusqu'en 2019, dès juin 2021 à la remise du rapport annuel du délégataire, nous l'avons sollicité pour des explications sur la forte baisse en 2020, ses premières réponses ne nous convenant pas et devant encore être précisées. Par ailleurs, une attention particulière sera portée sur ce sujet lors de l'examen des prochains rapports annuels du délégataire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller maître, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,  
  
Philippe BUISSON

**Communauté d'agglomération du Libournais**

BP 2026 - 33502 Libourne Cedex - tél : 05 57 25 01 51 / fax : 05 57 25 45 75  
contact@lacali.fr / www.lacali.fr